

Suivi des crédits aux entreprises en Polynésie française au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, l'**encours total** des crédits sur les entreprises déclarés au Service central des risques (SCR) s'établit à 275,9 milliards de FCFP. Il s'affiche de nouveau en repli sur l'année (-1,9 %, après -0,7 % en 2014), après notamment la cession d'un important portefeuille de créances douteuses à une entité spécialisée, par une banque polynésienne. Cette opération impacte sensiblement le niveau des crédits mobilisés (-3,3 % sur un an) qui représente 71,5 % de l'encours global (-1 point).

La baisse des encours est sensible pour plusieurs secteurs : les transports et de l'entreposage (-11,8 %), de l'industrie (-10,6 %), l'information et la communication (-19,7 %) et le commerce (-2,3 %). En revanche, les activités immobilières enregistrent une forte progression sur l'année (+9,9 %) portées par de nouveaux programmes immobiliers. Structurellement, les risques demeurent toujours concentrés sur les secteurs du commerce, des activités immobilières et des transports et de l'entreposage, qui totalisent plus de la moitié des concours bancaires (55 % des concours globaux).

Par taille d'entreprise, les Petites et moyennes entreprises captent plus de la moitié des **engagements mobilisés** (52,8 %), contre 25,0 % pour les Très petites entreprises et 22,2 % pour les Grandes entreprises.

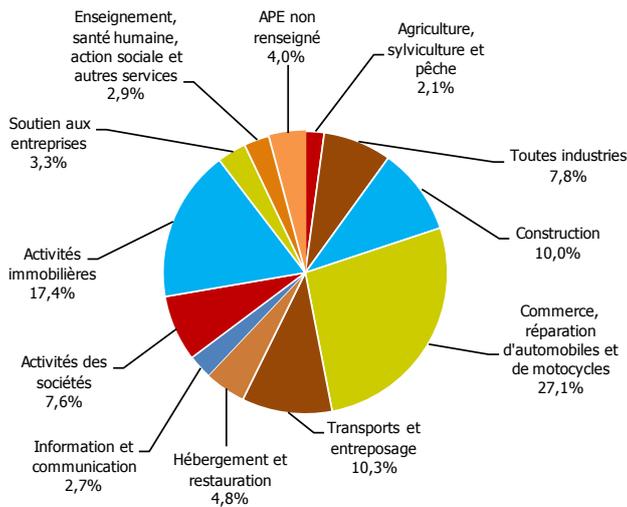
Sur l'année, les très petites entreprises enregistrent une hausse de leurs concours (+4,4 %, après -2,5 % en 2014) portée par le dynamisme des engagements à moyen et long terme, alors que les crédits à court terme se replient légèrement. En revanche, les grandes entreprises observent un repli sensible de leurs encours de crédit (-9,7 %, après +5,8 % l'an dernier) tant sur le court terme que sur le moyen et long terme. Les engagements des petites et moyennes entreprises continuent de décroître (-1,4 %, après -4,5 % en 2015) en lien avec la contraction des crédits à court terme.

Avertissement : Les informations utilisées dans la présente note, issues du Service central des risques (SCR), ne sont pas directement comparables avec les données de la publication « Évolutions bancaires et monétaires » dans la mesure où les périmètres de déclarations diffèrent (notamment sur les seuils déclaratifs, la prise en compte des encours douteux). La méthodologie retenue est détaillée en page 5.

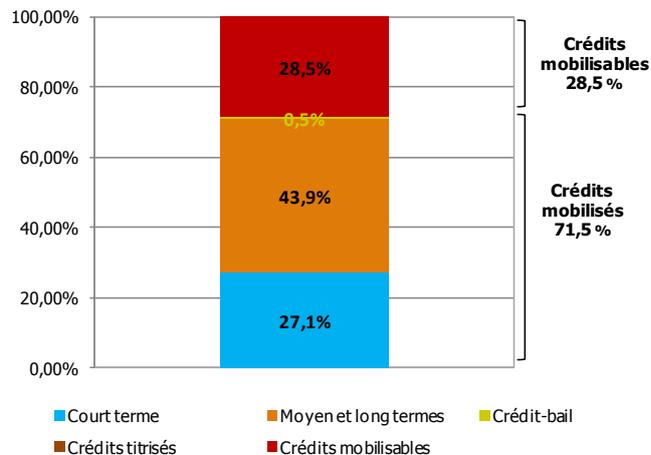
LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions F CFP	Crédits mobilisés			Crédits mobilisables			Crédits mobilisés et mobilisables		
	Encours	Glissement annuel	Répartition	Encours	Glissement annuel	Répartition	Encours	Glissement annuel	Répartition
Agriculture, sylviculture et pêche	4 979,9	5,9%	2,5%	941,0	-0,7%	1,2%	5 920,9	4,8%	2,1%
Toutes industries	14 258,8	-14,2%	7,2%	7 168,3	-2,5%	9,1%	21 427,0	-10,6%	7,8%
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>7 859,2</i>	<i>-3,9%</i>	<i>4,0%</i>	<i>3 853,5</i>	<i>-6,4%</i>	<i>4,9%</i>	<i>11 712,8</i>	<i>-4,7%</i>	<i>4,2%</i>
Construction	17 343,2	-2,6%	8,8%	10 139,5	5,6%	12,9%	27 482,7	0,3%	10,0%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	45 163,7	-1,6%	22,9%	29 574,2	-3,3%	37,6%	74 737,8	-2,3%	27,1%
Transports et entreposage	22 547,0	-3,8%	11,4%	5 799,2	-33,4%	7,4%	28 346,2	-11,8%	10,3%
Hébergement et restauration	11 261,4	-1,5%	5,7%	1 854,6	-6,5%	2,4%	13 116,0	-2,2%	4,8%
Information et communication	5 148,4	-17,5%	2,6%	2 348,9	-23,9%	3,0%	7 497,3	-19,7%	2,7%
Activités des sociétés	18 529,6	-1,5%	9,4%	2 374,0	133,6%	3,0%	20 903,6	5,4%	7,6%
Activités immobilières	39 399,6	-3,4%	20,0%	8 577,6	198,9%	10,9%	47 977,2	9,9%	17,4%
Soutien aux entreprises	7 314,7	4,9%	3,7%	1 824,5	-11,3%	2,3%	9 139,2	1,2%	3,3%
Enseignement, santé humaine, action sociale et autres services	6 169,6	-3,8%	3,1%	1 741,6	155,3%	2,2%	7 911,2	11,5%	2,9%
APE non renseigné	5 129,1	5,9%	2,6%	6 299,8	-27,9%	8,0%	11 428,9	-13,1%	4,1%
Total	197 245,1	-3,3%	100,0%	78 642,9	1,9%	100,0%	275 888,1	-1,9%	100,0%

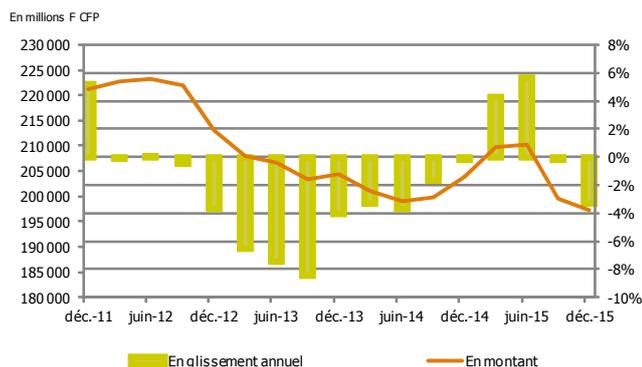
Répartition des crédits totaux par secteur d'activité



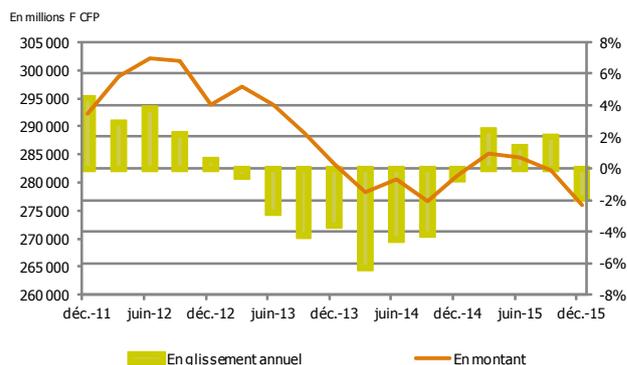
Répartition des crédits totaux par terme



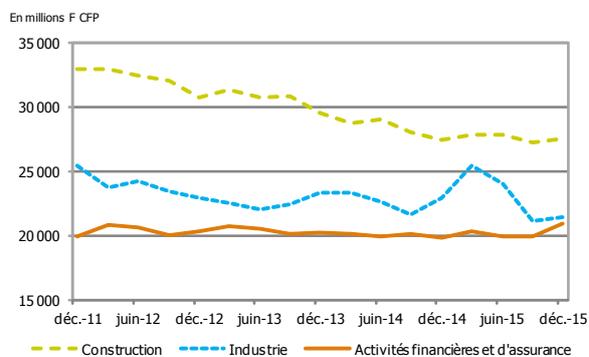
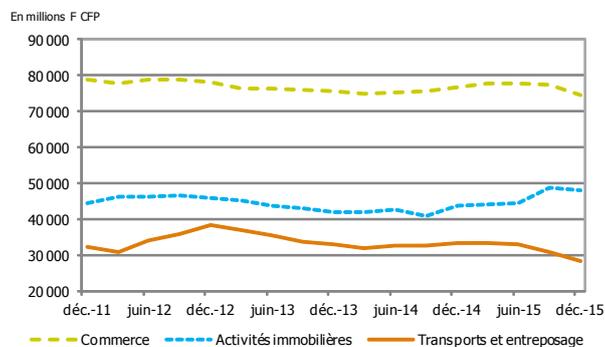
Évolution des crédits mobilisés



Évolution des crédits totaux



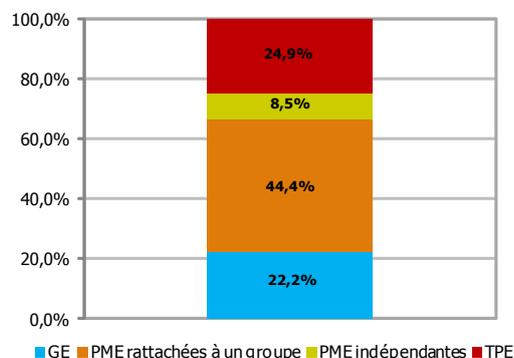
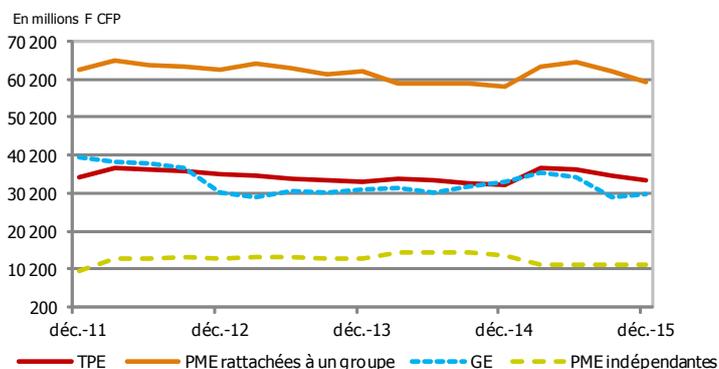
Évolution des crédits totaux dans les principaux secteurs d'activité



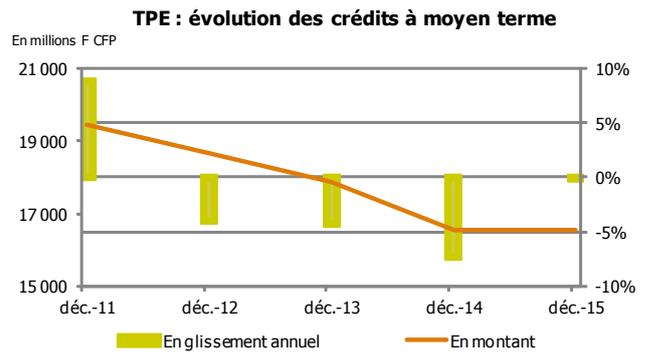
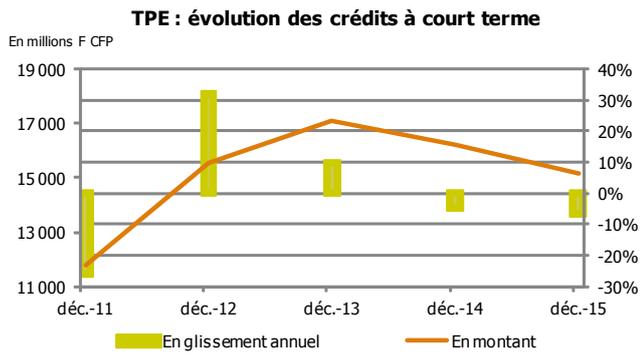
LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR TAILLE D'ENTREPRISES

En millions F CFP	Nombre d'entreprises au 31/12/15	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Glissement annuel
Crédits CT		18 436,5	16 610,4	15 199,6	13 893,4	12 868,6	-7,4%
Crédits MLT		21 344,3	13 633,6	16 007,2	19 050,0	16 886,3	-11,4%
Crédit-bail		22,2	17,4	24,5	102,0	85,1	-16,6%
Divers		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Total GE	21	39 803,0	30 261,4	31 231,2	33 045,5	29 840,0	-9,7%
Crédits CT		30 649,6	28 316,7	27 935,6	29 724,5	28 128,4	-5,4%
<i>dont PME indépendantes</i>		4 045,7	3 964,7	3 869,5	4 483,7	2 524,2	-43,7%
Crédits MLT		41 266,1	46 964,1	46 916,2	41 828,7	42 310,2	1,2%
<i>dont PME indépendantes</i>		5 719,4	9 102,8	9 048,4	9 336,1	8 796,8	-5,8%
Crédit-bail		639,7	556,7	558,5	480,8	594,8	23,7%
<i>dont PME indépendantes</i>		80,4	74,3	40,6	50,8	51,1	0,6%
Divers		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Total PME	338	72 555,4	75 837,4	75 410,3	72 033,9	71 033,3	-1,4%
<i>dont PME indépendantes</i>	97	9 845,5	13 141,8	12 958,5	13 870,6	11 372,1	-18,0%
Crédits CT		15 564,9	17 076,6	16 241,5	15 146,0	14 604,6	-3,6%
Crédits MLT		18 656,2	17 863,8	16 562,3	16 538,1	18 618,3	12,6%
Crédit-bail		252,0	225,8	247,1	527,1	404,5	-23,3%
Divers		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Total TPE	3 376	34 473,1	35 166,1	33 050,9	32 211,2	33 627,3	4,4%
Holding et administrations d'entreprises	61	10 843,1	10 641,7	9 479,4	8 553,1	7 775,2	-9,1%
Activités immobilières	1 025	51 276,7	52 452,8	50 015,9	50 579,3	49 095,8	-2,9%
Divers	916	12 274,0	8 600,2	5 197,4	7 557,8	5 873,5	-22,3%
TOTAL crédits mobilisés	5 737	221 225,2	212 959,8	204 385,1	203 980,8	197 245,1	-3,3%
Total crédits CT		83 655,8	81 156,6	79 011,3	79 557,7	74 843,9	-5,9%
Total crédits MLT		136 597,1	130 816,7	124 281,9	123 160,2	121 086,0	-1,7%
Total crédit-bail		972,4	986,4	1 091,8	1 262,9	1 315,3	4,1%
Total crédits titrisés		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
TOTAL crédits mobilisables		71 061,4	80 829,9	78 828,4	77 199,5	78 642,9	1,9%
TOTAL	5 737	292 286,6	293 789,7	283 213,4	281 180,4	275 888,1	-1,9%

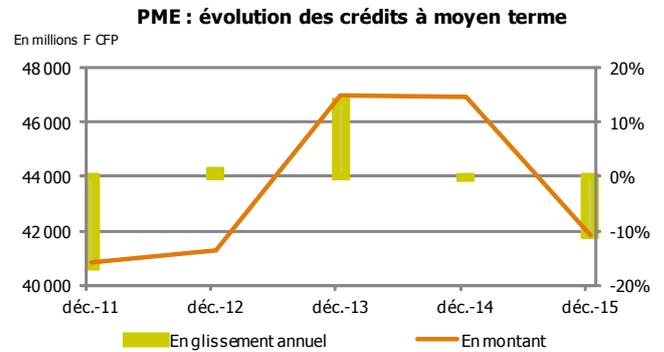
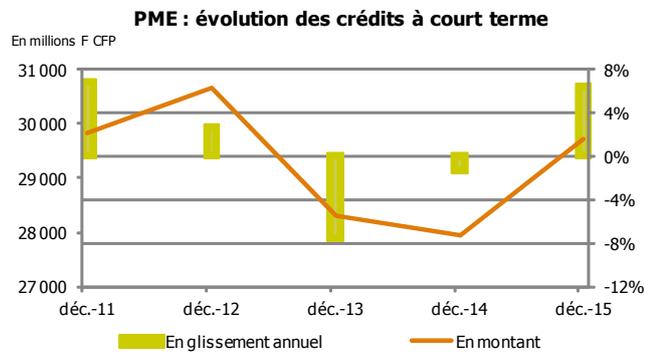
Évolution et répartition des crédits mobilisés par taille d'entreprises



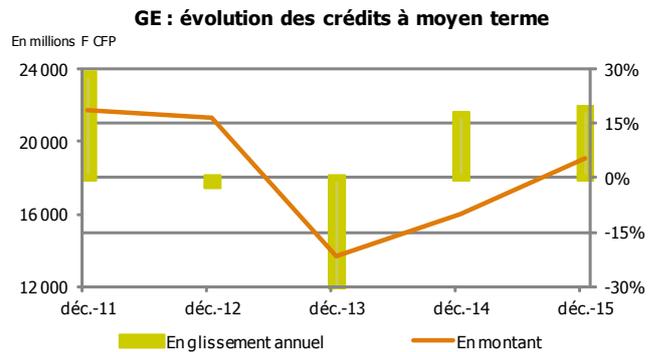
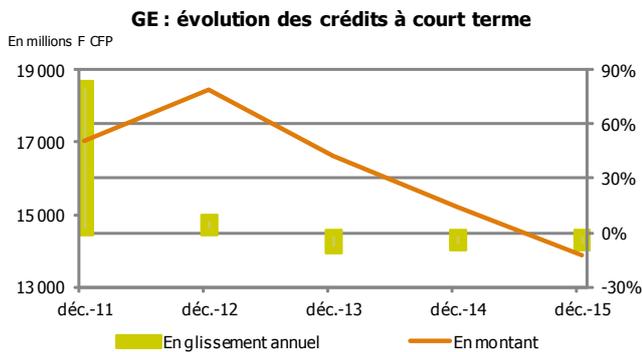
Évolution des crédits mobilisés des TPE par terme



Évolution des crédits mobilisés des PME par terme



Évolution des crédits mobilisés des GE par terme



PRÉAMBULE

Conformément à l'instruction n° 1-93 du 25 janvier 1993 prise en application du règlement n° 86-09 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), le Service central des risques de l'IEOM (SCR 2) est chargé de centraliser mensuellement, dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (COM), les concours accordés par des guichets installés dans les COM quelle que soit la localisation des bénéficiaires, et les concours accordés par des guichets situés hors de la zone des COM si les bénéficiaires sont localisés dans la zone. Participent à la centralisation des risques les établissements de crédit, les sociétés de financement et les établissements de crédits spécialisés ainsi que la Caisse des dépôts et consignations.

MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées sont établies à partir des déclarations des établissements de crédit au SCR 2 complétées par les déclarations au Service central des risques de la Banque de France (SCR), dès lors que les concours sont accordés à des entreprises localisées dans les COM du Pacifique. Les déclarations concernent les concours accordés par des établissements métropolitains ou ultra-marins à des contreparties localisées dans les COM.

Les déclarations portent sur les **crédits mobilisés** (comprenant les crédits à court terme, à moyen et long terme, le crédit-bail et les crédits titrisés) et les **crédits mobilisables** (partie non utilisée des crédits confirmés et des crédits documentaires, ainsi que les avals et cautions). Elles intègrent les créances douteuses brutes, y compris pour la partie concernant les provisions.

Le périmètre retenu concerne les encours accordés aux sociétés non financières et aux entrepreneurs individuels, identifiés au travers de la catégorie juridique d'appartenance. Concernant les entrepreneurs individuels, les encours professionnels et privés sont déclarés.

Dans le cadre de la présente publication, les entreprises sont classées et regroupées par secteur d'activité à partir de leur code NAF (Nomenclature d'activités françaises). Il existe pour chaque secteur d'activité un référentiel permettant d'identifier les codes NAF appartenant au secteur concerné. Si aucune correspondance n'est trouvée entre le code NAF et le secteur d'activité alors la contrepartie est enregistrée dans la rubrique « APE non renseigné ».

Les entreprises sont également classées en plusieurs catégories selon leur taille : Grandes entreprises (GE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Très petites entreprises (TPE). Cette classification combine plusieurs critères : le niveau d'activité (soit le chiffre d'affaires hors taxes) représenté par la cote d'activité attribuée dans le cadre de l'exercice de cotation des entreprises par l'IEOM, l'encours de crédits mobilisés et l'encours de crédits mobilisables. Les critères de répartition des entreprises par catégorie sont ceux arrêtés au 31 décembre de l'année N-1. Ainsi, par exemple, le suivi des crédits de l'exercice 2014 repose sur les critères arrêtés au 31 décembre 2013.

- Les **Grandes entreprises** (GE) : sont celles dont le niveau d'activité est supérieur ou égal à 6 milliards de F CFP au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité A, B, C et D) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à des niveaux sectoriels (correspondant au plus fort endettement, calculé au niveau du 95^e centile), ou dont le maximum de l'encours de crédits mobilisables sur les 12 derniers mois dépasse 2,39 milliards F CFP ;
- les **Petites et moyennes entreprises** (PME) : sont celles dont le niveau d'activité est compris entre 240 millions F CFP et 6 milliards F CFP au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité E, F et G) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à 119,33 millions F CFP ;
- les **Très petites entreprises** (TPE) : sont celles dont le niveau d'activité est inférieur à 240 millions F CFP, sous réserve que l'encours des crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) soit inférieur à 119,33 millions F CFP et le maximum de l'encours mobilisable ne dépasse pas 2,39 milliards F CFP.

Enfin, cette classification par taille d'entreprises isole les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières » en fonction de leur code NAF d'appartenance. À noter que les entreprises du secteur « activités immobilières » correspondent aux entreprises de la section L « activités immobilières » auxquelles sont ajoutées celles de la classe 4110 « promotion immobilières de bâtiments » (sous-catégorie de la section F « Construction »).